



## ACADEMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Projets expérimentaux et innovants

## Contrat 2025

### Lycée professionnel d'application de l'ENNA

Adresse : Place du 8 mai 1945 BP 85

Commune : Saint-Denis (93)

Courriel : ce.0932129j@ac-creteil.fr

Ce contrat a pour but de fixer les conditions dans lesquelles l'établissement désigné ci-dessus exerce son droit à l'innovation.

Celui-ci s'appuie sur une démarche progressive de transformation des pratiques au sein de l'école / de l'établissement au service des apprentissages et de la réussite des élèves. Il répond aux axes stratégiques de l'établissement.

L'établissement sera accompagné par la Cardie dans la conduite de cette innovation selon les modalités suivantes :

- Début de l'innovation : septembre 2025
- Année du bilan : 2026-2027

### I. Caractéristiques de l'innovation régie par le présent contrat

#### Intitulé du projet

**Renforcer l'efficacité de la pédagogie de projet en lycée professionnel par la mise en place de dispositifs coopératifs**

#### Objectifs prioritaires, descriptif du projet

Ce projet vise à renforcer l'efficacité de la pédagogie de projet en lycée professionnel par la mise en place de dispositifs coopératifs. Un double objectif structure ce projet : d'une part sensibiliser et former les enseignants des matières générales et professionnelles pour renforcer les pratiques communes autour d'un projet, et d'autre part permettre aux élèves d'apprendre à coopérer pour gagner en autonomie et exercer des responsabilités.

**Dimension transformante et pérennité du projet** : développer et consolider les pratiques coopératives dans une culture d'un établissement professionnel.

## II. Les engagements de l'établissement et de l'équipe

L'établissement désigné ci-dessus et les membres de l'équipe s'engagent à :

- mettre en œuvre l'innovation à partir de l'année scolaire 2025 / 2026 ;
- intégrer dans le projet initial les préconisations de la Cardie et du comité de validation ;
- solliciter l'expertise de la Cardie pour répondre à des besoins spécifiques ;
- intégrer et faciliter le suivi de l'innovation par la mission Cardie en lien avec l'inspecteur référent de l'établissement ;
- opérer les ajustements internes d'organisation et d'emploi du temps à réaliser afin de dégager le temps nécessaire au suivi de projet ;
- construire progressivement le référentiel pour mesurer l'impact du projet ;
- produire et partager les bilans d'étape, et rendre compte de l'évaluation du projet à la fin de l'innovation ;
- collaborer à la création de productions liées à l'innovation pour contribuer à d'éventuelles diffusions à l'échelle académique et nationale.

## III. Les engagements de l'académie

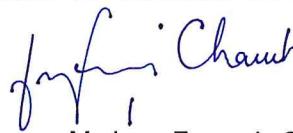
L'académie s'engage à :

- accompagner l'établissement dans sa démarche d'innovation (aide au suivi et à la mise en œuvre, à l'analyse, à la réalisation de bilans, à la formation, à la construction de l'évaluation) ;
- faciliter les échanges et rencontres entre établissements menant une innovation ou une expérimentation qui s'inscrit dans le même champ de recherche ;
- contribuer à la diffusion de l'innovation et de ses productions.

La cheffe d'établissement,  
le chef d'établissement  
ou l'IEN



Le recteur de l'académie de Crétel

  
M. Jean-François Chanet